



# PEUGEOT ASSISTANCE

## CONDITIONS GENERALES DE L'ASSISTANCE PEUGEOT

### Véhicules couverts

Les véhicules de la Marque Peugeot (à l'exception des véhicules en location longue durée ou courte durée ainsi que les ambulances, taxis et auto-écoles) ayant réalisé leur entretien dans le réseau des réparateurs agréés Peugeot dans les 12 mois précédents à la date de l'incident.

Les prestations bénéficient à tout utilisateur du véhicule lors de l'incident que le véhicule appartienne encore à son premier acheteur ou ait été revendu.

### Incidents couverts

Sont couverts les pannes mécaniques, électriques ou électroniques, les accidents et les incidents (erreur de carburant, perte de clefs) à l'exception de la crevaison.

L'incident doit survenir sur le territoire européen et rendre le véhicule inapte à circuler.

A partir de l'entretien annuel dans le réseau officiel Peugeot, le client bénéficie d'une d'assistance gratuite d'un an à condition qu'il ait fait l'entretien annuel dans un point de vente agréé par Peugeot qu'il fasse appel au numéro dédié de Peugeot Assistance ou via le bouton SOS du véhicule.

### Prestations fournies

En cas d'immobilisation du véhicule éligible due à un incident, couvert pas les présentes conditions, le conducteur et les passagers du véhicule bénéficient des prestations suivantes : **Territoire belge ou luxembourgeois**

### Dépannage et remorquage

Dépannage sur place ou remorquage vers un point de vente Peugeot le plus proche du lieu de l'incident ou au choix du client dans un rayon de 30 km.

### Mobilité

Si la durée de la réparation dépasse les 3H une solution de mobilité sera prévue. Le réparateur Peugeot la mettra à disposition sous forme d'un véhicule de remplacement, d'un vélo ou autre pour une durée maximale de 4 jours.

Si le véhicule est remorqué hors des heures d'ouverture du point de vente, un véhicule de remplacement sera attribué sous les mêmes conditions décrites ci-dessus.

### **Territoire européen (hors Belgique et Grand-Duché)**

### Dépannage et remorquage

Dépannage sur place ou remorquage vers un point de vente Peugeot le plus proche du lieu de l'incident.

### Mobilité

Peugeot Assistance pourra combiner plusieurs moyens de mobilité :

- Véhicule de remplacement  
Si la durée de réparation dépasse les 3H, le réparateur agréé Peugeot attribuera un véhicule de remplacement ou une autre forme de mobilité pour maximum 4 jours.
- Poursuite du voyage ou retour domicile  
Si l'incident couvert a lieu à plus de 100 km du domicile du client et si le véhicule est immobilisé, l'Assisteur prendra en charge le retour du client et des éventuels passagers transportés jusqu'à leur domicile ou organisera la poursuite du voyage.

- Hébergement  
Si l'incident couvert a lieu à plus de 100 km du domicile du client et que la réparation ne peut pas être réalisée dans la journée, les frais de l'hôtel seront pris en charge (petit déjeuner inclus). Ces frais seront couverts pendant la réparation avec un maximum de 4 nuits et un montant maximale de 650€ (TVA inclus).
- Récupération du véhicule réparé  
Si le véhicule est immobilisé et réparé à plus de 100 km du domicile du client, un billet de train ou d'avion pour une personne sera mis à disposition pour récupérer le véhicule dès que celui-ci aura été réparé.
- Sont exclus  
Les coûts de réparation, les frais de restauration ou téléphone et toute prestation non couverte par les présentes conditions.